

VARIOPARTNER SICAV
Société d'investissement à capital variable
11–13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
RCS Luxembourg B87256
(le « Fonds »)

Avis aux actionnaires

Luxembourg, le 9 mars 2021

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer de la mise à jour du prospectus du Fonds à des fins de conformité avec les nouvelles exigences du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »). Le SFDR sera applicable à partir du 10 mars 2021.

1. Le SFDR a pour objectif de:

- fournir une plus grande transparence sur le degré de durabilité des produits financiers;
- veiller à ce que les informations environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») communiquées aux investisseurs soient claires, précises et non trompeuses; et
- prévenir le risque d'éco-blanchiment (« *greenwashing* »).

Les nouvelles exigences de divulgation permettront aux investisseurs de comprendre plus facilement comment les risques ESG et de durabilité sont intégrés dans la stratégie d'investissement d'un compartiment et de comparer la mise en œuvre ESG de différents fonds.

2. Des informations améliorées relatives aux facteurs ESG ont été ajoutées au prospectus comme suit:

- Modifications et clarifications de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment Variopartner SICAV – Tareno Global Water Solutions Fund. En particulier:
 - Objectif d'investissement: reflétant la classification du SFDR.
 - Politique d'investissement: améliorations reflétant l'intégration des critères ESG/durables dans le processus d'investissement.
- Modification, pour les compartiments, de la section *Risk profile* (Profil de risque) concernant l'intégration des risques de durabilité et l'impact potentiel sur la valeur des investissements des compartiments.

Ces clarifications n'entraînent pas de changement important dans i) la manière dont le Fonds/les compartiments sont gérés, ii) le profil de risque, iii) la stratégie d'investissement et iv) l'allocation du portefeuille du Fonds/des compartiments.

3. Les différents compartiments du Fonds sont classés comme suit:

- Variopartner SICAV – Tareno Global Water Solutions Fund relève de l'article 9 du SFDR, ce qui implique que ce compartiment a un objectif d'investissement durable.
- Tous les autres compartiments non mentionnés précédemment relèvent de l'article 6 du SFDR.

Nous recommandons aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques, financiers et/ou fiscaux s'ils ont des questions concernant les modifications ci-dessus.

La version mise à jour du Prospectus peut être obtenue gratuitement au siège social du Fonds ou auprès de ses distributeurs.

Meilleures salutations

Le Conseil d'administration